



## Fonds de garantie Renforcement de la trésorerie des PME

### Entreprises et projets accompagnés

- Ce fonds a pour vocation de garantir les opérations de renforcement de la structure financière des PME (entreprises répondant à la définition de la Commission Européenne), principalement par consolidation à moyen terme des concours bancaires à court terme.  
Les crédits de consolidation ne doivent pas se traduire par une réduction des concours bancaires globaux.
- Cette garantie s'adresse à des entreprises rencontrant ou susceptibles de rencontrer des difficultés conjoncturelles qui ne sont pas d'origine structurelle.

### Concours garantis

- Prêts à moyen terme (durée de deux à sept ans), y compris les prêts personnels aux dirigeants pour réaliser des apports en fonds propres, et les cessions-bails (jusqu'à quinze ans).

### Plafond de risques maximum (encours toutes banques confondues)

- 1,5 millions d'Euros sur une même entreprise ou groupe d'entreprises (en consolidé).

### Quotité et Commission

- Cas général : **50 %** pour un coût de 0,70 % l'an\*.
- Quotité portée à :
  - **60 %** si la garantie s'accompagne d'une augmentation sensible des concours bancaires globaux à l'entreprise.  
Coût : 0,80 % l'an.
  - **70 %** dans le cadre d'une co-garantie avec la Région Centre pour les entreprises industrielles et de services à l'industrie.  
Coût : 0,84 % l'an.

\* calculé sur l'encours restant dû

*Les conditions d'intervention du fonds de soutien aux PME sont les conditions générales d'intervention d'OSEO garantie.*